



COTISATIONS ANNUELLES ET PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ 2012-2013

NOMBRE DE VERSEMENTS	ÉCHÉANCE	FRAIS ADMINISTRATIFS DU BARREAU*	MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS				Débits bancaires préautorisés (DPA)
			  Cartes de crédit Visa ou Mastercard Avec les applications Web du Barreau Avec les coupons d'autorisation imprimés	Chèques ou mandats (à l'ordre du Barreau du Québec)	Services bancaires • Internet • Comptoir • Guichet		
UN SEUL VERSEMENT	1 ^{er} avril 2012 (23 h 59)	Aucun	✓ Aucun document requis	✓ <ul style="list-style-type: none"> Partie A (page 1 de l'Avis de cotisations) Autorisation de carte de crédit 1 (page 2 de l'Avis de cotisations) 	✓ <ul style="list-style-type: none"> Votre paiement Partie A (page 1 de l'Avis de cotisations) 	✓ <ul style="list-style-type: none"> Partie A (page 1 de l'Avis de cotisations) à inclure avec votre paiement (guichet) ou à présenter au comptoir 	✗
DEUX VERSEMENTS	1 ^{er} avril 2012 1 ^{er} octobre 2012 (23 h 59)	35 \$	✓ Aucun document requis	✓ <ul style="list-style-type: none"> Parties A et B (page 1 de l'Avis de cotisations) Autorisations de carte de crédit 1 et 2 (page 2 de l'Avis de cotisations) 	✓ <ul style="list-style-type: none"> Votre paiement Parties A et B (page 1 de l'Avis de cotisations) 	✓ <ul style="list-style-type: none"> Parties A et B (page 1 de l'Avis de cotisations) à inclure avec votre paiement (guichet) ou à présenter au comptoir 	✗
NEUF VERSEMENTS	Nouvelle adhésion ou renouvellement : 21 mars 2012 (23 h 59)	50 \$	✗	✗	✗	✗	✓ <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle adhésion : Spécimen de chèque + Formulaire DPA (page 3 de l'Avis de cotisations) Renouvellement : Formulaire DPA (page 3 de l'Avis de cotisations)

* Des frais administratifs des barreaux de sections liés pourraient s'ajouter aux frais administratifs du Barreau du Québec dans votre avis de cotisations.

IMPRIMER L'AVIS DE COTISATIONS

Accédez aux applications en ligne, disponibles depuis le site du Barreau (www.barreau.qc.ca), et inscrivez votre numéro de membre et votre code d'identification numérique (CIN).

Après avoir rempli votre inscription annuelle, dirigez-vous vers l'application « Cotisations ».

Imprimer votre avis de cotisations en cliquant sur le bouton « Avis de cotisations (PDF) en haut de la page.

N'oubliez pas d'inscrire votre 2^e versement à votre agenda!

CARTES DE CRÉDIT

Avec les applications Web du Barreau du Québec

LE BARREAU DU QUÉBEC PRIVILÉGIE CE MODE DE PAIEMENT.

Dans l'application en ligne « Cotisations », inscrivez votre type de carte, Visa ou MasterCard, numéro de carte, date d'expiration et montant. Le module de paiement en ligne est accessible pendant les six semaines précédant les échéances du 1^{er} avril 2012 et du 1^{er} octobre 2012.

Imprimez votre confirmation de paiement à partir du module « Cotisations » du site Web.

Avec les coupons d'autorisation imprimés

Imprimer votre avis de cotisations. Remplissez les formulaires intitulés « Autorisation de carte de crédit 1 » et « Autorisation de carte de crédit 2 » au verso de l'avis de cotisations. Inscrivez le nom du titulaire de la carte, le type de carte (Visa ou MasterCard), le numéro de la carte, la date d'expiration et le montant requis. Pour effectuer un versement complet ou le 1^{er} versement, remplissez le coupon « Autorisation de carte de crédit 1 ». Pour effectuer le 2^e versement, remplissez le coupon « Autorisation de carte de crédit 2 ».

Afin de réduire les procédures administratives, vous êtes priés de retourner, en même temps que le paiement de votre premier versement, le coupon de 2^e versement.

Les paiements par carte de crédit seront encaissés dans les dix jours ouvrables précédant l'échéance du 1^{er} octobre 2012.

CHÈQUES OU MANDATS

Libellez votre chèque à l'ordre du Barreau du Québec et inscrivez vos nom et numéro de membre. Pour un paiement en un seul versement, datez votre paiement du 1^{er} avril 2012 (ou avant). Pour un paiement en deux versements, datez vos paiements du 1^{er} avril et du 1^{er} octobre 2012 (ou avant). Afin de réduire les procédures administratives, vous êtes priés de faire parvenir votre chèque post-daté de 2^e versement en même temps que le paiement de votre premier versement.

SERVICES BANCAIRES

Effectuez votre paiement par l'entremise de votre institution financière.

DÉBITS BANCAIRES PRÉAUTORISÉS

Imprimez votre avis de cotisations. Remplissez le formulaire intitulé « Accord de débits bancaires préautorisés (DPA) pour paiement de cotisations » en page 3 de l'avis de cotisations. Ce mode de paiement doit absolument être choisi ou renouvelé annuellement au plus tard le 21 mars 2012. Toutefois, le premier prélèvement ne sera pas effectué avant le 1^{er} avril. N'oubliez pas de transmettre un spécimen de chèque du compte bancaire duquel seront effectués les débits bancaires pour les adhésions et/ou changements de compte bancaire. Un défaut de remplir le formulaire nous obligera à mettre fin à ce mode de paiement.

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOCUMENTS

Le cachet de la poste ou votre relevé de transaction bancaire ou Web fera foi de la date à laquelle votre paiement sera considéré reçu.

REÇUS AUX FINS DE L'IMPÔT

Un reçu officiel est émis et posté dès la réception des paiements en un et deux versements. Pour les paiements bancaires préautorisés, un reçu aux fins de l'impôt sera émis pour l'année civile. Pour un duplicata, veuillez envoyer une demande écrite au « Service des finances - Cotisations », en joignant un chèque de 11,50 \$ (10 \$ plus les taxes applicables) libellé au nom du Barreau du Québec.

CARTE DE MEMBRE

Vous recevrez votre carte de membre dans les dix jours ouvrables suivant le paiement de vos cotisations et après avoir fait votre inscription annuelle de façon conforme.

Pour ceux qui y souscrivent, la police d'assurance sera jointe à cet envoi.

ADRESSE D'ENVOI

Si vous n'utilisez pas les services de paiement en ligne ou les services bancaires, veuillez faire parvenir votre paiement accompagné des documents requis à l'adresse suivante :

Maison du Barreau
Service des finances
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8